

**COMMUNE DE NOISIEL  
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10 NOVEMBRE 2017**

**Canton de CHAMPS-SUR-MARNE**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE du 10 novembre 2017**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 02 novembre 2017, s'est assemblé au lieu extraordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de Mme Marie-Rose MONIER, doyenne d'âge, conformément à l'article L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

**PRÉSENTS** : M. VACHEZ, M. DIOGO, Mme NATALE, M.SANCHEZ, Mme DODOTE, Mme TROQUIER, M.VISKOVIC, Mme NAKACH, M. TIENG, M. RATOUCHNIAK, Mme NEDJARI, M.BEAULIEU, Mme BEAUMEL, Mme CAMARA, Mme JULIAN, M.FONTAINE, Mme DAGUILLANES, M. MAYOULOU NIAMBA, Mme MONIER, M.NYA NJIKÉ, Mme ROTOMBE, M. CALAMITA, Mme COLLETTE, M.BARDET, Mme VICTOR, M.ROSENMANN, M. DRAMÉ, Mme PELLICOLI, M.KAPLAN, M. KRZEWSKI, Mme BOUHENNI.

**ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS** :

M.NGUYEN qui a donné pouvoir à M. KRZEWSKI.  
Mme PHAM qui a donné pouvoir à M. DRAMÉ

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. Alain FONTAINE

M. DIOGO, 1<sup>er</sup> maire-adjoint, ayant lui-même convoqué la réunion de ce Conseil Municipal extraordinaire, annonce l'ouverture de la séance, dit-il « avec un grand plaisir et une réelle émotion ». Il confirme que sa présidence de séance sera partielle.  
Il propose au Conseil Municipal de désigner un secrétaire de séance en la personne de M. Alain FONTAINE.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la désignation de M. Alain FONTAINE comme secrétaire de séance.

M. DIOGO demande l'attention de l'assistance pour la déclaration de M. Daniel VACHEZ, Maire sortant de Noisiel, à qui il cède la parole.

M.VACHEZ prend la parole et prononce son discours.

Mesdames, Messieurs,

*« Je vous remercie d'être venus si nombreux pour assister à ce conseil municipal extraordinaire, au cours duquel le nouveau Maire de Noisiel va être élu.*

*Je souhaitais une dernière fois, de manière solennelle, m'adresser à vous tous, qui en votre qualité d'élus, représentant de l'Etat, membre d'une association, habitant ou agent municipal nous faites l'honneur d'être à nos côtés ce soir.*

*Comme vous le savez, j'ai démissionné de mon mandat de Maire en date du 31 octobre 2017 ; en effet, après toutes ces années à gérer notre commune, j'ai estimé qu'il était temps pour moi de passer le relais et de permettre à un autre élu, plus jeune, d'occuper les fonctions de maire.*

*Cette décision n'a pas été facile à prendre, tant j'ai à cœur depuis plus de trente-sept ans les dossiers de notre ville, mais je me suis rendu compte que je n'avais plus le dynamisme nécessaire pour assurer efficacement ma charge de travail en tant que maire. Je ne vous cacherais pas que je ressens aujourd'hui une certaine émotion ; on ne quitte pas comme cela un engagement que l'on a choisi, dans lequel vous avez été conforté à chaque échéance électorale par les habitants ; on ne quitte pas comme cela une fonction dans laquelle on se sent bien et qui fait partie intégrante de votre histoire personnelle.*

*37 ans de mandat de Maire, c'est toute une tranche de vie qui défile aujourd'hui devant mes yeux.*

*Je mesure la chance et l'honneur d'avoir été Maire de Noisiel, une ville aussi vivante, dynamique et solidaire qu'elle est riche de sa diversité et de son passé.*

*Avoir été Maire de Noisiel a été une formidable expérience, enthousiasmante, enrichissante à tous points de vue.*

*Etre Maire est un vrai engagement, qui n'est pas de tout repos !*

*Au fil des années, les maires, qui sont des élus de proximité se sont vus attribuer de plus en plus de responsabilités. Les habitants attendent beaucoup du Maire car ils pensent qu'il est responsable de tout, même de la météo ! Moi, j'ai toujours souhaité être accessible, même si je vous avoue que cela m'a parfois joué des tours.*

*Permettez-moi ainsi de vous raconter une anecdote. Mon numéro de téléphone figurait sur l'annuaire. Une nuit, à deux heures du matin un habitant m'a appelé en m'indiquant qu'il y avait du bruit à côté de chez lui et qu'il ne pouvait pas dormir et il a ajouté aussitôt « si je n'arrive pas à dormir, il n'y a pas de raison que le Maire lui y arrive !. »*

*Alors oui certes il y a les petits tracas, des tourments des décisions difficiles à prendre, mais il y a aussi tout un tas de petits bonheurs. J'avoue être toujours touché lorsqu'un enfant lorsqu'il me voit, tire la manche de sa maman et lui annonce, soit à voix haute de manière très protocolaire, « Maman, regarde c'est le MAIRE » ou soit en chuchotant « Maman, regarde, c'est le Maire. »*

*Cela me fait chaud au cœur quand je croise des personnes qui me disent qu'elles gardent un souvenir intact du moment où je leur ai remis, alors qu'elles n'étaient que des écoliers, un dictionnaire pour leur entrée en CP ou en 6ème.*

*Au-delà de la proximité et des responsabilités, je me suis efforcé d'avoir une vision d'avenir pour notre ville, et d'être un Maire bâtisseur.*

*Je suis honoré, et éprouve également une certaine fierté d'avoir participé à la construction de la ville nouvelle, tant sur le plan intercommunal que communal. Il y a plus de quarante ans, en juin 1977 exactement, en prenant la présidence du Syndicat communautaire d'aménagement (Sca) et en étant élu en juin 1980 Maire de Noisiel j'ai participé, aux côtés d'un certain nombre d'entre vous, à développer Marne-la-Vallée, le Val Maubuée et la Ville de Noisiel.*

*Nous avons appliqué à Noisiel le concept de ville nouvelle, un concept fort d'organisation et de contrôle de l'urbanisation qui était couplé, dès le départ, à la volonté de créer un nouveau mode de vie. L'idée était de faire émerger une ville adaptée à ses habitants et prenant en compte les différentes facettes de leur vie quotidienne. Dans, cette optique, j'ai travaillé sur cinq aspects de la ville :*

- l'équilibre entre logements, emplois et équipements publics,*
- la préservation de très nombreux espaces verts,*
- la création de réseaux de transports abondants et multimodaux,*
- l'innovation dans la conception architecturale,*
- une grande place faite à la culture, qui participe à l'appropriation de la ville par les habitants.*

*J'ai toujours été guidé par l'ambition que chaque habitant de la ville nouvelle, que chaque Noisiélien se sente bien dans sa commune de résidence. Pendant 40 ans, je me suis efforcé de préserver un équilibre dans tous les domaines : urbanisation et espaces naturels, habitat et équipements, activités économiques et mixité sociale.*

*J'ai par ailleurs toujours eu à cœur que l'égalité des chances soit à Noisiel une réalité ; j'ai toujours voulu donner à tous les enfants et les jeunes le maximum de possibilités pour leur permettre un plein épanouissement ainsi que leur réussite. C'est ainsi que je suis fier d'avoir été à l'initiative, dès 1977, du système de tarification dégressive, qui permet à une famille, quel que soient ses ressources, d'avoir accès aux services publics.*

*Enfin, j'ai toujours placé mes mandats de Maire sous le signe de la solidarité. Sans la solidarité, créatrice de lien social et de convivialité, il ne saurait y avoir de vie en société digne de ce nom ; sans la solidarité le bien vivre ensemble serait une expression vide de sens.*

*Je pense, humblement, avoir été à l'initiative de projets extraordinaires, qui font aujourd'hui la fierté de Noisiel et du Val Maubuée. Je souhaiterais ce soir vous parler de cinq d'entre eux, qui sont ceux qui m'ont le plus marqué.*

*L'implantation de la cité Descartes tout d'abord. A l'époque, en 1983, personne n'y croyait, sauf le président de l'Epamarne, Jérôme Bouvier et moi-même. Nous avons livré une bataille difficile avec l'Etat. Et finalement nous avons été entendus.*

*La création de la Scène nationale de la Ferme-du-Buisson, en 1989, compte également beaucoup pour moi, car il s'agissait de mettre la culture au cœur de la ville, à proximité des habitants. La soirée d'inauguration en présence de Jacques Lang reste inoubliable ! Je me souviens de comédiens qui nous accueillaient en blouse blanche dans une serre où les légumes poussaient à l'envers et qui nous faisait croire que c'était une nouvelle*

*méthode pour améliorer le rendement. Mais il y avait aussi et c'est logique à Noisiel, un superbe buffet proposé par 12 chocolatiers, 6 français et 6 européens.*

*La plus belle réussite sur le plan économique reste la venue de l'entreprise Nestlé sur notre commune, en 1992. Ce fut une expérience unique, et je me souviens que les dirigeants de l'entreprise Nestlé avaient été bluffés par la réactivité de nos fonctionnaires, qui avaient travaillé d'arrache pied pour que le projet de venue sur le site de l'ancienne chocolaterie soit possible.*

*A titre personnel, je pense que ma plus belle réalisation est la création d'un réseau de médiathèques sur le territoire. Je pense avoir réalisé là mon rêve d'enfant, moi qui suis autodidacte et qui me suis forgé une culture par mes lectures, qu'elles soient sociales, politiques ou économiques. Je lisais les livres de manière frénétique et je n'avais qu'un rêve, celui d'aller dans une bibliothèque.*

*Je citerai enfin l'attribution en l'an 2000 du label Ville d'art et d'histoire, remis par Catherine Tasca. Ce label, vous le savez reconnaît la richesse et l'originalité du patrimoine noisiélien en s'articulant autour de trois axes thématiques : le patrimoine industriel, héritage des entrepreneurs chocolatiers Menier, le patrimoine contemporain, issu de la création de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée, le patrimoine vert, composé de parcs et d'aménagements paysagers répartis sur l'ensemble de la commune.*

*Bien évidemment, toutes ces réalisations, tous ces projets, tous ces combats, toutes les décisions politiques sont le fruit du travail d'une équipe d'élus municipaux. Je tiens ainsi à remercier très sincèrement tous ceux qui m'ont accompagné dans les succès, soutenu dans les moments difficiles, qui ont été à mes côtés dans l'action.*

*Je souhaite également remercier l'ensemble des agents municipaux, qui au quotidien œuvrent pour traduire les décisions de l'exécutif municipal et les transformer en réalisations pour les habitants. Tout au long des quarante dernières années, le développement de Noisiel s'est accompagné du développement du service public. Cette tradition de service est reconnue et appréciée par les habitants.*

*Une page se tourne donc pour moi aujourd'hui, Aujourd'hui de nombreux enjeux persistent, tant sur la plan communal qu'intercommunal et je sais pouvoir compter sur un exécutif municipal soudé et compétent pour achever la mise en œuvre du programme Noisiel solidaire pour bien vivre ensemble sur lequel nous avons été élus en 2014.*

*Je fais confiance au nouveau Maire pour s'inscrire dans la lignée de ce que j'ai pu entreprendre depuis 1980 pour Noisiel, le territoire du Val Maubuée et ses habitants.*

*Plus que jamais, il s'agit de projeter Noisiel vers l'avenir et de réaliser les projets nécessaires à l'évolution de notre commune, tout en préservant une gestion prudente et raisonnée des finances et en maintenant une haute qualité de service public.*

*Le nouveau Maire et son exécutif municipal resteront animés par les valeurs fondamentales que sont la solidarité la justice sociale, la tolérance, valeurs qui m'ont guidés au quotidien.*

*Je suis fier de mon engagement, qu'il ait été syndical ou politique et je suis fier d'être socialiste. Agir pour les autres et dans l'intérêt général a toujours été le moteur de mon action.*

*Pour terminer, je souhaiterais remercier ma famille car mon engagement tout au long de ces 40 années n'aurait pas été possible sans un plein soutien de mes proches. Je pense à mon épouse décédée, Jérôme, la mère de mes enfants et je pense à mon épouse, Nicole, avec laquelle je milite au sein de la vie politique.*

*Je souhaite remercier aussi mes enfants, Éric et Karelle. J'ai une pensée pour mes petits enfants, ainsi que pour les filles et petites filles de Nicole.*

*Je vous remercie de votre attention. »*

*M.DIOGO reprend la parole et remercie M.VACHEZ, tout en concédant qu'il ne cessera jamais de l'appeler Monsieur le Maire.*

*M.DIOGO demande s'il y a des prises de paroles et la cède à M.BARDET, au nom du groupe Communistes et Républicains.*

*M.BARDET prend la parole :*

*« Nous tenons à saluer l'engagement de Daniel ainsi que le travail collectif qui a été mené tout au long de ses mandatures. Beaucoup a été réalisé tant au niveau communal que de la communauté d'agglomération en faveur de notre ville et de ses habitants, et nous n'allons pas en faire ici un inventaire à la Prévert.*

*Le groupe communiste et apparenté a contribué, dans le cadre de la majorité municipale, au développement de notre ville ainsi qu'au bien vivre de ces habitants et nous pouvons que saluer le travail accompli par les équipes qui se sont succédées. (dont certains de nos amis et camarades sont aujourd'hui présent dans le public)*

*Nous devons saluer aussi le travail du personnel communal et son engagement pour la cause publique sans laquelle le fonctionnement démocratique de l'institution communale ne serait qu'un vain mot.*

*Il est du devoir de la nouvelle équipe municipale de continuer le travail dans le cadre du projet «Noisiel Solidaire pour bien Vivre Ensemble» sur lequel nous nous sommes engagés lors de la campagne des élections municipales avec bien sur les évolutions nécessaires à tout engagement se confrontant au réel.*

*Nous ne vous cacherons pas nos inquiétudes sur l'avenir. Dans le Noisiel info de février 2015 nous vous alertions sur les conséquences de la réforme des territoires qui imposera :*

- des intercommunalités de grande dimension,*
- supprimera des départements,*
- réduira autoritairement le nombre des communes cherchant à les vider de toute substance, de tout moyen d'action.*

*Nous sommes bien aujourd'hui dans la continuité et surtout l'aggravation de cette politique avec le maintien des baisses des dotations de l'état et les doutes qui pèsent sur l'évolution de notre nouvelle agglomération «Paris Vallée de la Marne » qui à peine constituée voit déjà son périmètre menacé.*

*Dans ce contexte il nous paraît encore plus important que la nouvelle équipe municipale montre toute sa cohésion et sa détermination pour défendre les valeurs qui sont les notre de solidarité, d'égalité, de fraternité et de tout mettre en œuvre pour mener à bien notre projet pour Noisiel.*

*Avec les difficultés grandissantes de nombre de nos concitoyens et de leur famille auxquelles nous nous devons de montrer en ses temps difficiles une attention renouvelée*

*notre groupe « communiste et apparenté » s'engage à continuer le travail entrepris au service de nos concitoyens et de notre ville et remercie tous ceux qui ont contribué à faire de Noisiel une ville où il fait bon vivre. »*

*M.DIOGO remercie M.BARDET et donne la parole à M.MAYOULOU NIAMBA, au nom du groupe Socialistes et Républicains.*

*M. MAYOULOU NIAMBA : « tient au nom du groupes des élus Socialistes à remercie Daniel VACHEZ pour son engagement ferme et sans faille pendant toutes ces années, auprès des Noisieliennes et Noisieliens. Compagnonnage qui également concerné pour une large part les habitants du Val Maubuée, depuis près de quatre décennies.*

*Il s'est attaché au cours de ses différents mandats, Maire, Président du SCA, Conseiller Général ou parlementaire, à défendre et promouvoir les intérêts des habitants de notre territoire et des Noisieliens. Noisiel est passée de la ville nouvelle à la ville durable, prête à prendre sa part dans la 3è révolution industrielle qui va démarrer au cours de ce siècle.*

*Enfin, Daniel, a permis que cette ville demeure dans le giron de la gauche toutes ces années.*

*Puisse la majorité qu'il laisse, continuer l'immense labeur qu'il a entrepris pour permettre à notre ville de Noisiel, un pôle majeur de notre agglomération Paris-Vallée de la Marne ».*

*M.DIOGO remercie M.MAYOULOU NIAMBA et donne la parole à M. Marcus DRAMÉ pour l'opposition « Noisiel Avenir ».*

*Au nom du groupe Noisiel Avenir, M.DRAME souhaite remercier le Maire, le Maire de Noisiel et de tous ses habitants, malgré les divergences politiques et visions différentes en termes de gestion des deniers publics. Mais le Maire a su faire de Noisiel ce qu'elle est devenue aujourd'hui, de sorte qu'il n'y ait pas de gros problèmes comme dans d'autres villes, en terme de violence, de racisme et de tout problème qui peut toucher aujourd'hui la France.*

*M.DRAMÉ remercie aussi M.VACHEZ pour son engagement de 37 ans, en tant que Maire, lui-même ne fera pas 37 ans de mandat. Cela témoigne de l'investissement pour sa ville.*

*Même si certains parleraient de « dictature », ce n'est pas la vision des choses de M.DRAMÉ. Pour lui, M.VACHEZ a gagné dans les urnes, et M.DRAME a respecté cette décision et n'a pas souhaité se présenter contre lui lors du premier Conseil Municipal.*

*Il espère que Noisiel ira pour le mieux, pour le bien de ses habitants.*

*M.DIOGO reprend la parole et remercie M.DRAMÉ.*

*Il renouvelle ses remerciements à M.VACHEZ pour son discours, et les 28 années passées à ses côtés, ainsi que chacun des intervenants.*

*M.DIOGO appelle Mme MONIER, doyenne d'âge de l'assemblée à venir présider la séance.*

## **1) ELECTION DU MAIRE**

*Suite à la démission de M.VACHEZ, de sa fonction de Maire de Noisiel, notifiée au Préfet de Seine et Marne le 24 octobre 2017 acceptée le 31 octobre 2017, et conformément à l'article L2122-14 CGCT, le Conseil Municipal doit être convoqué dans les 15 jours afin de procéder à une nouvelle élection du Maire et des adjoints.*

*Conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du maire est présidée par le plus âgé des membres du conseil municipal.*

*Le maire est élu par le conseil municipal, parmi ses membres. N'importe quel conseiller peut présenter sa candidature ou présenter celle d'un autre membre du conseil municipal. Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue, conformément aux articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT.*

*Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. Dans ce dernier cas, le conseiller municipal qui obtient le plus grand nombre de voix est proclamé maire et ce, quel que soit le nombre de voix obtenues. En cas d'égalité de suffrages entre deux conseillers au troisième tour, c'est le plus âgé d'entre eux qui est proclamé maire (article L.2122-7 du CGCT).*

*A titre indicatif, la majorité absolue se calcule, non pas par rapport à l'effectif légal du conseil municipal, mais par rapport au nombre de suffrages exprimés. Ainsi les bulletins blancs et nuls sont exclus des suffrages exprimés.*

*Le maire nouvellement élu prend ses fonctions dès son élection par le conseil municipal. Son élection est rendue publique par voie d'affichage dans les 24 heures.*

*Mme MONIER débute par l'appel des élus.*

*Il y a 31 présents, 2 absents M.NGUYEN qui a donné pouvoir à M. KRZEWSKI et Mme PHAM qui a donné pouvoir à M. DRAMÉ.*

*Mme MONIER déclare que le quorum est atteint et que le Conseil Municipal peut valablement délibérer.*

*Elle propose de passer à la composition du bureau pour l'élection, Mme Claudine ROTOMBE, élue la plus âgée et M. Marcus DRAME, élu le plus jeune, sont désignés assesseurs.*

*Mme MONIER fait lecture du texte suivant « en application des articles L.2122-4 et L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. ».*

*Mme MONIER procède à l'appel des candidatures à la fonction de Maire.*

*M.MAYOULOU NIAMBA, au nom du groupe Socialistes et Républicains, propose la candidature de M. Mathieu VISKOVIC.*

*M. DRAMÉ annonce ne pas présenter de candidature de la part de l'opposition, dans la lignée du résultat des élections municipales de 2014.*

*Mme MONIER appelle les membres du Bureau à la rejoindre pour la distribution des bulletins, pré-imprimés au nom de Mathieu VISKOVIC et une série de bulletins vierges, ainsi que des enveloppes, afin de débiter le vote.*

*Un temps de quelques minutes a été laissé à chaque élu pour accomplir son vote. La Présidente démontre que l'urne est bien vide.*

*Les deux assesseurs font le tour de table pour permettre à chaque élu de voter à l'appel de son nom.*

*L'urne est ramenée à la table de la Présidente de séance et les assesseurs débutent le dépouillement.*

*Après décompte des voix, Mme MONIER reprend la parole et annonce les résultats :*

- nombre de votants : 33*
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 8*
- nombre de suffrages exprimés : 25*
- majorité absolue : 13*

*et proclame M. Mathieu VISKOVIC élu Maire de Noisiel, avec 25 voix.*

*Mme MONIER demande à M.VACHEZ de remettre l'écharpe de Maire à M.VISKOVIC, nouveau Maire élu.*

*M.VACHEZ déclare être très honoré de remettre cette écharpe de Maire à M.VISKOVIC, rajoutant que cela signifie aussi que le Maire est officier d'Etat Civil et Officier de Police Judiciaire.*

*M.VISKOVIC prend place à la présidence de séance et débute son discours :*

*« Mes chers collègues,  
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,  
Et vous tous, en vos grades et qualités,*

*Je remercie le Conseil municipal pour la confiance qu'il vient de me témoigner. Je mesure le poids de la responsabilité qui vient de m'être confiée. Je ferai de mon mieux pour me montrer digne d'une telle fonction. À moi de ne pas vous décevoir.*

*J'ai conscience que la tâche qui à présent m'incombe ne sera pas de tout repos. Mais je le savais avant de solliciter les suffrages des membres de l'assemblée communale. Je ne vais donc pas me plaindre ; de toute façon, cela n'est pas dans ma nature.*

*Et je sais que succéder à Daniel Vachez corse un peu plus l'exercice. D'ailleurs, succède-t-on vraiment à Daniel Vachez ? On peut en douter, tant ce verbe et ce nom propre semblent antinomiques.*

*S'il y a bien un domaine dans lequel je ne le surpasserai jamais, c'est la remise des dictionnaires. Depuis que je suis investi en politique à Noisiel, il ne se passe pas une semaine sans que j'entende quelqu'un prononcer la phrase suivante, à commencer par ma femme : « C'est lui qui m'a remis mon dictionnaire quand j'étais en primaire. » Je pense ne pas me tromper en disant qu'il doit certainement détenir le record départemental en la matière (avec sans doute Jean-Jacques Fournier, Michel Ricart et quelques autres).*

*Mais là n'est évidemment pas son seul mérite.*

*Marne-la-Vallée en général et Noisiel en particulier lui doivent beaucoup.*

*Je tiens, solennellement, à saluer l'action qui a été la sienne pendant de nombreuses années, au service des Noisiéliens. Il a œuvré au développement de notre commune, en ayant toujours à l'esprit la nécessité de faire vivre, au quotidien, la solidarité.  
Être élu après Daniel Vachez oblige à beaucoup d'humilité.*



*Je sais, de surcroît, ce que personnellement je lui dois ; sur le plan politique, c'est évident ; mais également sur le plan professionnel. Notre lien fut d'abord professionnel : je fus en effet son directeur de cabinet, avant de devenir l'un de ses adjoints.*

*J'appris beaucoup à ses côtés. Si je devais ne retenir qu'une leçon, on pourrait la résumer en une phrase : « Un sou est un sou. » Avec lui, pas de petites économies. Gageons que cela est rassurant lorsqu'il est question d'argent public. Il se trouve que je suis moi-même d'un naturel économe. Ma mère, qui est dans la salle, si elle en avait la possibilité, me couperait la parole et préciserait que je ne suis pas économe, mais radin. L'essentiel, dans ce débat qui nous oppose elle et moi depuis fort longtemps, est ailleurs. Plus sérieusement,*

*Ce souci qui m'habite se manifestera dans la gestion des deniers de la commune, soyez-en assurés. La disette d'argent que traversent les collectivités territoriales nous oblige, de toute manière, à adopter, en matière budgétaire, une démarche prudente, rigoureuse et parcimonieuse, ce qui n'exclut pas l'ambition.*

*Puisque j'en suis au stade des salutations et remerciements, je me dois de dire un mot sur quelques bonnes étoiles qui, à un moment ou un autre de mon engagement politique, veillèrent sur moi. J'eus la chance, en effet, de ne pas rencontrer que des personnes malveillantes et sournoises ; j'eus la chance de croiser le chemin d'hommes et de femmes à qui je serai toujours redevable. Qu'il me soit permis de les nommer.*

*Je pense tout d'abord à Monsieur Bernard Ywanne, qui fut maire de Bonneuil-sur-Marne de 1971 à 2004 (commune où j'ai grandi et qui est représentée ce soir par plusieurs élus et militants, autour d'Akli Mellouli).*

*C'est donc Bernard Ywanne qui, le premier, me donna ma chance en faisant de moi son adjoint alors que je n'avais que 21 ans. De lui, je garderai toujours en mémoire la maxime suivante : « Il faut, en toutes circonstances, être à l'image du chêne : ferme du tronc et souple des branches. » La vie, par la suite, nous éloigna. Mais mon respect et mon admiration à l'égard de cet homme resteront à jamais tenaces et sincères.*

*Je remercie Marc Guerrini, qui a beaucoup compté à une période de ma vie. Sa présence ce soir me touche énormément.*

*Philippe Guglielmi, quant à lui, me marqua particulièrement. Auprès de lui, à la mairie de Romainville, j'appris la précision dans l'exécution, l'importance de la parole donnée, la nécessité de savoir tenir sa langue.*

*Le sénateur et conseiller départemental Vincent Éblé, que vous connaissez tous, me fit l'honneur, quant à lui, d'être son remplaçant au conseil départemental.*

*Je sais ce que je dois à un autre Lognot : Paul Miguel, le président de la Communauté d'agglomération de Paris - Vallée de la Marne. Il fut mon patron. En réalité, ce qui nous lie est bien plus fort qu'un contrat. Ce sont d'abord des idées, une même vision du monde, un même attachement aux notions de tolérance mutuelle et de respect des autres et de soi-même. Nous partageons, tous les deux, de nombreuses valeurs, sans doute inhérentes à nos origines méditerranéennes (le Sud de la Méditerranée pour lui, le Nord-Est pour moi).*

*Je remercie en outre celui que je considère comme mon grand frère : Anastasio Diogo. Il a toujours été de bon conseil, surtout dans la dernière période. Pouvoir compter sur ses analyses, ses avertissements et sa connaissance de la nature humaine n'a pas de prix.*

*Il y a enfin une personne qui aurait dû être des nôtres ce soir, mais la vie, les caprices du hasard en décidèrent autrement. Il s'agit de Nicole Bricq, auprès de qui j'eus la chance de travailler, à Bercy, par l'entremise d'Émeric Bréhier. Une grande dame, qui ne transigeait jamais avec sa conscience et son devoir.*

*J'ai aussi une pensée pour Audrey Van Erkelens, qui dirigea les cabinets des maires de Torcy, Christian Chapron puis Guillaume Le Lay-Felzine. Elle nous quitta il y a un an, à l'âge de 33 ans. Cécile Sourd, Pascal Mignon, Jacques Guiavarch et moi avions plaisir à partager avec elle des moments conviviaux.*

*À ce stade de mon propos, je ne puis m'empêcher de penser à ma famille politique : le socialisme, la famille de Jaurès, de Blum, de Mendès-France, de Mitterrand, de Jospin et de Hollande. J'aime ces militants, ces femmes et ces hommes qui, à l'image de Nicole Olivier-Vachez, défendent avec force et vigueur des idéaux de progrès et de justice sociale. Je ne vous apprendrai rien en vous disant que ma famille politique est mal en point et qu'elle a connu des jours meilleurs.*

*J'aurais pu, moi aussi, quitter le vieux navire pendant la tempête et rejoindre un paquebot flambant neuf et son fringant capitaine. Mais voilà, je viens d'une lignée de marins qui, partant de l'Adriatique, sillonnèrent toutes les mers, tous les océans, par temps calme, mais aussi et surtout par gros temps. En outre, quiconque a un peu navigué sait que bâbord et tribord, ce n'est pas la même chose.*

*Pour clore le chapitre des remerciements, je salue la confiance que m'accorde le groupe des élus communistes et partenaires. Je le fais d'autant plus volontiers que c'est au parti communiste français que je fis mes premiers pas en politique. J'y ai croisé des militants sincères, dévoués et fidèles à des valeurs qu'on aurait tort d'oublier au profit d'une prétendue modernité, laquelle rime souvent avec inégalité, mépris de classe et défense des intérêts des nantis.*

*Je ne perds pas de vue qu'il y a, au sein du conseil municipal, un groupe d'élus qui représente la droite et le centre. Il nous est arrivé, à plusieurs reprises, d'avoir de profondes divergences. C'est dans la logique des choses. Et il y a fort à parier que, à l'avenir, nos grilles de lecture seront souvent différentes. Néanmoins, mon attitude sera toujours la même : je serai respectueux, courtois et à l'écoute. Ma porte sera toujours ouverte. J'attends des élus de la droite et du centre qu'ils continuent à œuvrer dans un esprit constructif. Nous ne sommes pas des ennemis, mais des concurrents. Il n'y a pas d'un côté ceux qui savent - la majorité municipale - et, de l'autre, ceux qui ne savent pas - l'opposition. Nous devons tous avancer avec pour seule boussole, les intérêts de Noisiel.*

*Je compte naturellement poursuivre la mise en œuvre du programme municipal sur lequel notre équipe a été élue en mars 2014. De nombreux engagements de campagne ont déjà été réalisés. Cependant, il nous reste beaucoup à faire.*

*Nous serons vigilants quant à la situation très préoccupante de certaines parties de notre ville, lesquelles sont empoisonnées par des trafiquants de drogue. Aussi envisagerons-nous toutes les actions visant à accentuer les efforts en matière de tranquillité publique. Mais*

*il faudra surtout que l'État prenne ses responsabilités ; nous saurons les lui rappeler. Nous interviendrons auprès de ses services pour obtenir, notamment, des moyens supplémentaires.*

*Il est scandaleux que l'égalité, qui figure pourtant dans la devise de notre République, soit ainsi bafouée en matière de sécurité. Pourquoi y a-t-il davantage de policiers dans les beaux quartiers parisiens que dans nos banlieues ? Un habitant du Lizard aurait-il moins de valeur qu'un habitant du XVI<sup>e</sup> arrondissement ? Pourquoi, lorsqu'ils rentrent du collège, nos jeunes devraient-ils croiser le chemin de dealers et de guetteurs qui braillent à longueur de journée ? Pourquoi des habitants devraient-ils baisser les yeux en rentrant chez eux ? Pourquoi des femmes devraient-elles éviter d'emprunter l'esplanade François-Mitterrand à partir d'une certaine heure ? Je ne me résignerai jamais.*

*Je n'ai certes pas de baguette magique. Ne comptez pas sur moi pour vous promettre la Lune. Mais ne comptez pas sur moi non plus pour baisser les bras, pour dire qu'on a tout essayé, qu'il faut se faire une raison. Il faudra nous mobiliser, nous tous. Et sans doute faudra-t-il réinvestir tout l'espace public. Car cette ville est la nôtre. Elle n'appartient pas aux dealers. Nous frapperons à toutes les portes, à commencer par celles du ministère de l'Intérieur.*

*Parmi nos priorités figurent notamment deux grands projets : la requalification du quartier du Lizard, d'une part ; et la rénovation urbaine du quartier des Deux Parcs, d'autre part - rénovation qui devrait, dans un premier temps, se concrétiser par la signature d'une convention de renouvellement urbain avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine.*

*La propreté de la ville fera également l'objet d'une attention particulière. Des progrès peuvent et doivent être réalisés dans ce domaine.*

*Nous poursuivrons, en l'intensifiant, la politique de concertation avec les habitants. C'est en effet avec leur participation que nous pourrons co-construire l'avenir de notre ville.*

*À ce sujet, de nouveaux dispositifs seront mis en place ; ils viendront compléter les réunions de quartier, les rencontres de quartier, les comités consultatifs et les diverses concertations qui existent déjà. Je me fixe pour objectif de frapper à toutes les portes de la ville dans les prochains mois, en dehors de toute campagne électorale. Ce sera l'occasion d'avoir un dialogue en tête-à-tête avec tous les Noisiéliens qui le souhaitent. Des élus m'accompagneront lors de ces opérations de porte-à-porte. J'envisage, en outre, d'organiser des réunions d'appartement chez des habitants volontaires. L'idée est simple : cela consiste à se rendre chez un habitant qui aura invité ses voisins à venir débattre avec le maire de tous les sujets qui les intéressent, et ce - je le répète - en dehors de toute campagne électorale.*

*Plus que tout, nous veillerons à ce que la solidarité soit toujours une réalité concrète.*

*Noisiel doit demeurer une ville où l'on aime vivre ; une ville solidaire au service de toutes les générations ; une ville où chacun peut s'épanouir (quelle que soit son origine sociale ou géographique) ; une ville active au service de l'économie et de l'emploi ; une ville en mouvement et tournée vers l'avenir ; une ville pleinement intégrée au sein de Paris - Vallée de la Marne.*

*J'ai conscience que la tâche sera difficile, principalement en raison des contraintes budgétaires qui pèsent sur les collectivités territoriales. La gestion des finances de la commune devra rester prudente et rigoureuse. Vous connaissez mon leitmotiv : un sou est un sou, à plus forte raison lorsqu'il s'agit d'argent public.*

*Il est évident que je n'agirai pas seul. Je serai un chef d'orchestre et m'appuierai sur les compétences des élus. Ils sont connus, appréciés et représentatifs de notre ville et de ses quartiers. Nous procéderons, d'ailleurs, dans quelques instants à l'élection de mes adjoints.*

*Je sais pouvoir pleinement compter sur l'attachement des employés municipaux à leurs missions au service des Noisiéliens. Je les connais bien, ayant été l'un des leurs il y a plusieurs années. Sous la conduite de Rachid Bélouchat et Marianne Delaëre, ils auront à cœur, je le sais, de poursuivre l'œuvre accomplie par Daniel Vachez.*

*J'ai beaucoup parlé de moi. C'est un exercice dont je suis peu coutumier. Mais, ce soir, je ne pouvais faire autrement. Mes prochaines prises de parole auront une autre saveur et seront moins empreintes d'aspects personnels.*

*Au début de mon propos, j'ai remercié plusieurs personnes sur qui j'ai pu compter depuis que je milite. J'ai parlé de ma famille politique. Mais derrière tout élu, il y a une famille tout court, un cercle plus ou moins restreint de personnes. Pour ma part, outre la femme qui est à mes côtés, qui me conseille et sur qui je peux m'appuyer, il y a ma sœur et mes parents. Ces derniers m'ont inculqué le goût de l'effort et du travail bien fait. Si je vous parle comme je le fais ce soir, c'est grâce à eux - eux qui n'eurent de cesse, depuis leur arrivée en France, de se fondre dans la masse et de tout faire pour que leurs enfants réussissent dans la vie.*

*Comme beaucoup de Noisiéliens, je suis un enfant de l'immigration, un Français de fraîche date, un homme qui sait ce qu'il doit à la France et qui mesure, tous les jours, la chance qu'il a de vivre dans un si beau et grand pays.*

*Nous sommes tous des Noisiéliens, quelles que soient nos croyances, nos préférences philosophiques ou métaphysiques.*

*Nous sommes tous des Noisiéliens, que nous soyons originaires de Savoie, de Bretagne ou des Antilles.*

*Nous sommes tous des Noisiéliens, que nous soyons nés à Phnom Penh, à Bamako, à Oran ou à Lyon.*

*Nous sommes tous des Noisiéliens, que nous soyons nés à Bangkok, à Istanbul, à Madras ou à Bastia. Et je pourrais continuer longuement ainsi, tant notre ville est riche de la diversité de ses habitants.*

*Soyons fiers d'être ce que nous sommes.*

*Vive la République ! Vive la France ! Et vive Noisiel !*

*Je vous remercie. »*

## 2) FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRIE

*Monsieur le Maire, nouvellement élu, expose l'objet du point.*

*Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, le résultat du calcul étant arrondi à l'entier inférieur (article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales).*

*La décision relative au nombre d'adjoints doit précéder l'élection des adjoints.*

*A titre indicatif, chaque conseil municipal détermine le nombre d'adjoints qu'il souhaite mettre en place, et n'est pas tenu par la composition de la municipalité précédente.*

*Pour la Commune de Noisiel ce nombre ne peut excéder le chiffre de 9 (neuf) adjoints.*

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ**

**FIXE** le nombre des Adjoints au Maire à 9 (neuf).

## 3) ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

*Monsieur le Maire, nouvellement élu, présente le point et fait procéder au vote pour l'élection des adjoints, précisant que le bureau reste le même.*

*La démission du Maire, entraîne de facto le renouvellement de la liste des adjoints.*

*Après en avoir fixé le nombre, les élus du Conseil Municipal procèdent à l'élection des adjoints au Maire.*

*En effet, dans les communes de 1000 habitants et plus, les adjoints sont élus, parmi les membres du conseil municipal, au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel (article L.2122-7-2 du CGCT). Le vote a lieu au scrutin secret (article L.2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)).*

*Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.*

*Sont proclamés élus l'ensemble des candidats de la liste ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés.*

*L'ordre de présentation de la liste des candidats aux fonctions d'adjoint peut être différent de l'ordre de présentation des candidats à l'élection municipale. Les listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que le nombre d'adjoints à désigner. Sur chacune des listes, la parité s'impose et l'écart entre le nombre total de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un, sans obligation d'alternance parfaite entre les sexes.*

*Les listes sont déposées auprès du Maire, à l'occasion de chaque tour de scrutin.*

*Monsieur le maire dit qu'une liste a été déposée, au nom de Sithal Tieng, et comporte 8 noms et pas 9 comme fixé précédemment, de sorte que Monsieur le maire puisse poursuivre directement certains dossiers en cours, en lien avec sa précédente délégation.*

*Monsieur le Maire décline les noms des élus figurant sur la liste :*

*M. Sithal TIENG,  
Mme Pascale NATALE,  
M. Gérard SANCHEZ,*

Mme Annyck DODOTE,  
Mme Corinne TROQUIER,  
M. Patrick RATOUCHEIAK,  
Mme Eve NAKACH,  
M. Anasthasio DIOGO

*Monsieur le Maire propose de débiter les opérations de vote.*

*Les assesseurs remettent les bulletins et les enveloppes aux élus.*

*Pendant ce temps, Monsieur le Maire informe les élus que les délégations des adjoints seront communiquées à l'issue de ce scrutin.*

*Les assesseurs font le tour de la table des élus afin de faire permettre à chacun d'entre eux de voter à l'appel de son nom.*

*Les assesseurs reviennent à la table du Maire afin de procéder au dépouillement.*

*Monsieur le Maire informe :*

- nombre de votants : 33
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 5
- nombre de suffrages exprimés : 28
- majorité absolue : 15

***La liste Sithal TIENG, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés (28 voix) ; sont proclamés en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau les personnes suivantes et Monsieur le Maire précise leur délégation :***

***1er adjoint au Maire : M. Sithal TIENG, en charge des travaux, des espaces verts des nouvelles technologies et de l'administration électronique,***

***2ème adjoint au Maire : Mme Pascale NATALE, en charge de la culture, du patrimoine et du tourisme.***

***3ème adjoint au Maire : M. Gérard SANCHEZ, en charge de l'Urbanisme, de l'environnement, des transports et des activités commerciales.***

***4ème adjoint au Maire : Mme Annyck DODOTE, en charge de la petite enfance, de la famille et la santé.***

***5ème adjoint au Maire : Mme Corinne TROQUIER, en charge de la jeunesse, de la citoyenneté et des activités périscolaires.***

***6ème adjoint au Maire : M. Patrick RATOUCHEIAK, en charge des finances, des marchés publics et de la vie des quartiers.***

***7ème adjoint au Maire : Mme Eve NAKACH, en charge de l'éducation.***

***8ème adjoint au Maire : M. Anasthasio DIOGO, en charge du logement et de la solidarité.***

*Monsieur le Maire annonce les deux conseillers délégués :*

*Mme Mahdia NEDJARI en charge de l'animation, du jumelage et du droit des femmes,  
M. Lilian BEAULIEU, en charge des activités sportives.*

*Trois autres conseillers municipaux seront chargés de missions :*

*M. Jean-Pierre BARDET, mission sur le handicap*

Mme Claudine ROTOMBE, mission sur les activités des retraités et les commissions de sécurité,  
M. MAYOULOU NIAMBA, mission de prospective.

Monsieur le Maire propose de poursuivre l'étude de l'ordre du jour de ce Conseil Municipal extraordinaire.

#### 4) DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Monsieur le Maire, nouvellement élu expose la note.

Selon l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut déléguer, par délibération, une partie de ses attributions au Maire, et ce, afin de permettre une gestion plus aisée des affaires de la commune.

De telles délégations sont des délégations de pouvoirs et non de simples délégations de signature.

Le Conseil Municipal ne peut pas donner délégation de pouvoirs au Maire pour l'ensemble de ses attributions. En effet, les textes déterminent précisément les domaines dans lesquels une délégation du Conseil Municipal au profit du Maire est possible.

Une fois délégation donnée dans cette liste de compétence du Conseil Municipal au Maire, il ne peut plus intervenir en la matière.

Ainsi, le Conseil Municipal d'une commune peut, par délégation, charger le maire :

Selon l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut déléguer, par délibération, une partie de ses attributions au Maire, et ce, afin de permettre une gestion plus aisée des affaires de la commune.

Monsieur le Maire indique que cette délibération avait déjà été adoptée au début de ce mandat et qu'elle doit être de nouveau approuvée avec le changement de Maire, afin de permettre une meilleure gestion des affaires de la commune.

Une seule modification est issue de la Loi NOTRe de 2015 sur l'alinéa 7 relatif à la création, modification et suppression des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux, alors que seule la création était jusqu'alors prévue.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques ?

Il n'y a pas remarque de la part des élus.

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ**

**DÉCIDE** que le Maire est chargé, pour la durée de son mandat et par délégation du Conseil Municipal :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

2° - De fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la

*commune qui n'ont pas un caractère fiscal, notamment ceux pouvant être perçus dans le cadre des régies comptables visées au 7° et dans le cadre fixé par le budget communal ;*

*3° - De procéder dans la limite du budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du code ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;*

*4° - De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur aux seuils définis par décret (marchés et accords-cadres passés selon une procédure adaptée), ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;*

*5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;*

*6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;*

*7° De créer, modifier et supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;*

*8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;*

*9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;*

*10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;*

*11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;*

*12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;*

*13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;*

*14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;*

*15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire dans la limite de 1 000 000€, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code pour des aliénations dont le montant n'excède pas 500 000 euros et sous réserve que les crédits soient inscrits au budget ;*

*16° D'intenter, au nom de la commune, les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle. Cette délégation est générale pour tous litiges portés devant les juridictions judiciaire, paritaires, civiles, pénales, administratives, que la ville soit demanderesse ou défenderesse et devant tous les degrés de juridictions ;*



17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux, dans la limite du montant des franchises résultant des contrats d'assurances ou, à défaut de 10 000€ ;

18° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

19° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté ;

20° - De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 750 000€ ;

21° - D'exercer, au nom de la commune le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme dans la limite définie par les objectifs fixés par le rapport d'analyse de l'offre commerciale sur le territoire communal de Noisiel annexée à la délibération du Conseil Municipal du 30 mai 2008 ;

22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L.240-1 à L.240-3 du code de l'urbanisme, dans la limite de 1 000 000€ ;

23° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;

24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion, dont le montant n'excède pas 10 000 €, aux associations dont elle est membre ;

25° Sans objet ;

26° De demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, l'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement, d'un montant individuel n'excédant pas 50 000 €.

Par ailleurs, sauf disposition contraire dans la délibération portant délégation, selon l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut déléguer tout ou partie des compétences qui lui ont été confiées par le Conseil Municipal à un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du Maire dans les conditions fixées à l'article L.2122-18.

De plus, sauf disposition contraire dans la délibération, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation sont prises, en cas d'empêchement du Maire, par le Conseil Municipal. Il est proposé qu'en cas d'empêchement du Maire, un adjoint dans l'ordre du tableau puisse remplacer provisoirement le Maire (Article L.2122-17).

**DÉCIDE** que les décisions prises en application de cette délibération peuvent être signées

par un adjoint dans l'ordre du tableau conformément aux principes édictés à l'article L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales en cas d'absence ou d'empêchement du Maire.

**5) DEMANDE D'HONORARIAT POUR MONSIEUR DANIEL VACHEZ, MAIRE DE NOISIEL, DE 1980 A 2017, AUPRES DE MADAME LA PREFETE DE SEINE ET MARNE**

*Monsieur le Maire, nouvellement élu, présente le point et précise que l'honorariat est conféré par le Préfet aux anciens Maires, Maires délégués et Adjointes au Maire, à la condition :*

*-d'avoir exercé des fonctions municipales pendant au moins 18 ans (calculé en cumul), qu'il a cessé au moment de la demande.*

*- que l'intéressé n'ait jamais fait l'objet d'aucune condamnation pénale entraînant l'inéligibilité.*

*M. Daniel VACHEZ, Maire de Noisiel depuis 37 ans (1980 à 2017), remplit cette double condition.*

*Le Conseil Municipal est fondé à établir la demande d'honorariat auprès de Madame la Préfète de Seine et Marne, à l'appui des justificatifs nécessaires concernant le lieu et la période des mandats exercés.*

*L'honorariat n'est assorti d'aucun avantage financier imputable sur le budget de la commune.*

*L'honorariat est accordé par arrêté du Préfet.*

*Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à voter cette demande d'honorariat à l'unanimité, afin de donner plus de poids à celle-ci auprès de la Préfète.*

*Il y' a pas de prise de parole.*

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ**

**DÉCIDE** de demander à Madame la Préfète de Seine et Marne la qualité de Maire Honoraire à Monsieur Daniel VACHEZ,

**CHARGE** Monsieur le Maire d'établir cette requête auprès de Madame la Préfète de Seine et Marne.

*Monsieur le Maire informe que l'étude de l'ordre du jour est terminée et invite les élus et le public à prendre un verre de l'amitié.*

*Monsieur le Maire lève la séance à 22h15.*